

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 40
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_176_CC_24
Avenant 7 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des transports urbains

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 39

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
23/12/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_176 CC 24: AVENANT 7 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS

Le Président de séance expose :

Contexte

Le Territoire de l'Ouest a conclu un contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation des transports urbains sur le territoire communautaire avec le Groupement Momentané d'Entreprises (GME) conjoint TRANS'OUEST représenté par la SEMTO, mandataire solidaire.

Ce contrat a pris effet le 1er octobre 2016 pour une durée de 8 ans et 6 avenants au contrat ont été passés depuis sa date de démarrage :

L'avenant n°1 a pris en compte diverses modifications et ajustements intervenus depuis la mise œuvre au 1er octobre 2016 du contrat de DSP.

L'avenant n°2 a pris en compte diverses modifications et ajustements dont la mise en œuvre d'un nouveau réseau à Trois-Bassins en juillet 2018.

L'avenant n°3 a pris en compte diverses modifications et ajustements dont le report de la mise en œuvre du projet NKO (Nouveau Kar Ouest).

L'avenant n°4 a pris en compte diverses modifications et ajustements dont la mise en place de la nouvelle charte graphique, les solutions innovantes et les ajustements de l'offre.

L'avenant n°5 a pris en compte diverses modifications et ajustements, dont notamment la mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique.

L'avenant n°6 a pris en compte diverses modifications et ajustements, dont notamment la prolongation de la DSP pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Cette note vise à présenter et à proposer aux instances du Territoire de l'Ouest un **7ème avenant au contrat de DSP**, prenant en compte notamment des adaptations du réseau à la rentrée d'août 2024 ou encore la pérennisation du service de transport à la demande de nuit Kar'La Nuit'.

Le projet d'avenant

Les parties : le Territoire de l'Ouest et le GME TRANS'OUEST, composé des sociétés SEMTO, SETCOR, STARTOI, TOM et TRANSREO, dont le mandataire solidaire est la SEMTO.

Liste des mesures traitées par l'avenant :

- Adaptations de l'offre de transport :
 - Création de ligne (83) pour la desserte des chemins Clermont, Tobbie et Macé sur la commune de Saint-Paul ;
 - Création de ligne (43) pour l'amélioration de la desserte du quartier de Bois-de-Nèfles sur la commune de Saint-Leu ;
 - Création de ligne (24) pour la desserte de la ZAC de la Rivière des Galets sur la commune de Le Port et de La Possession ;

- Modification de la ligne 78 pour la desserte du chemin Romély sur la commune de Saint-Paul ;
- Augmentation de la capacité du véhicule de la ligne 68 sur la commune de Saint-Paul ;
- Renforcement de l'offre de la ligne 1 pour la desserte de Bois-de-Nèfles sur la commune de Saint-Paul ;
- Renforcement de l'offre de ligne pour la desserte du Maïdo sur la commune de Saint-Paul.
- Extension de l'expérimentation de Kar' La Nuit' sur l'ensemble du territoire ;
- Destruction de véhicules appartenant au Territoire de l'Ouest ;
- Habillage de la nouvelle flotte de VTT à assistance électrique Mobi'Ouest.

Les impacts de ces mesures sont présentés dans le tableau ci-dessous avec les données d'entrées suivantes :

- **Impact sur la contribution forfaitaire = charges – recettes ;**
- Tous les montants sont donnés en valeur actuelle hors taxe.

Article	Mesure	Date début d'application	Date fin d'application	Valeur 2024		
				Dépenses HT	Recettes	CF HT sur la durée du contrat
2.1	Adaptation de l'offre de transport - Création de ligne pour la desserte des chemins Tobbie et Macé sur la commune de Saint-Paul	19/08/2024	30/06/2025	61 836,01 €	2 123,08 €	59 712,93 €
2.2	Adaptation de l'offre de transport - Création de ligne pour l'amélioration de la desserte du quartier de Bois-de-Nèfles sur la commune de Saint-Leu	19/08/2024	30/06/2025	145 914,28 €	9 913,29 €	136 000,99 €
2.3	Adaptation de l'offre de transport - Création de ligne pour la desserte de la ZAC de la Rivière des Galets sur la commune de La Port et de La Possession	19/08/2024	30/06/2025	190 081,61 €	5 632,48 €	184 449,13 €
2.4	Adaptation de l'offre de transport - Modification de ligne pour la desserte du chemin Romély sur la commune de Saint-Paul	19/08/2024	30/06/2025	55 522,63 €	3 327,39 €	52 195,25 €
2.5	Adaptation de l'offre de transport - augmentation de la capacité du véhicule de la ligne 68 sur la commune de Saint-Paul	19/08/2024	30/06/2025	47 320,21 €	- €	47 320,21 €
2.6	Adaptation de l'offre de transport - renforcement de l'offre de la ligne 1 pour la desserte de Bois-de-Nèfles sur la commune de Saint-Paul	19/08/2024	30/06/2025	295 578,70 €	16 163,29 €	279 415,41 €
2.7	Adaptation de l'offre de transport - renforcement de l'offre de ligne pour la desserte du Maïdo sur la commune de Saint-Paul	19/08/2024	30/06/2025	68 958,00 €	7 552,33 €	61 405,67 €
2.8	Extension de l'expérimentation de Kar' La Nuit' sur l'ensemble du territoire	01/09/2024	30/06/2025	310 535,22 €	37 223,16 €	273 312,07 €
2.9	Destruction de véhicules appartenant au TCO	09/2024	09/2024	737,33 €	- €	737,33 €
2.10	Habillage de la nouvelle flotte de VTT à assistance électrique Mobi'Ouest	09/2024	09/2024	1 144,52 €	- €	1 144,52 €
				1 177 628,50 €	81 935,00 €	1 095 693,49 €

Les montants ci-dessus ont été calculés à partir de la valeur du coefficient d'indexation de 1,2005, selon la mise à jour des indices du mois d'avril 2024. Ces valeurs seront actualisées en tenant compte de l'évolution des indices pour les années 2024 et 2025.

Coût total de l'avenant

Au total, le montant de l'avenant 7 correspond à la somme de toutes ces mesures décrites ci-dessus, soit une contribution forfaitaire de **1 095 693,49 € HT** (valeur actuelle).

A reçu un avis favorable en Commission de "Délégation de Service Public" (CDSP) du 09/12/2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/11/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 08/11/2024.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 974-249740101-20241223-2024_176_CC_24-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 6 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet d'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains ci-annexé ;

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président